

meilleure protection des personnes et de la propriété transportées par les chemins de fer. Il dit que le bill serait référé au comité des chemins de fer et lignes de télégraphe.

Le TRÈS-HONORABLE SIR JOHN MACDONALD dit qu'il était content de l'entendre. C'est une mesure qui demande d'être bien considérée par le ministre de la Justice avant de devenir loi.

Le bill fut lu une seconde fois et référé au comité des chemins de fer et des lignes de télégraphe.

SUBSIDES.

La Chambre siège en comité sur les subsides. M. SCATCHERD au fauteuil. Les estimés pour les Indiens sont les premiers qui sont pris.

Sur l'item \$2,200 pour les Sauvages de Québec.

M. JONES (Leeds) demande pourquoi y a-t-il une augmentation de \$950 sur l'appropriation de l'année dernière.

L'HON. M. LAIRD regrette que les Sauvages ne sont pas aussi bien situés que ceux d'Ontario, leurs terres ne sont pas aussi bonnes, ils n'en réalisent pas des prix raisonnables. Ils sont, généralement parlant, dans de très pauvres circonstances, et cette augmentation est dans le but de pourvoir à leurs besoins réels.—L'item passe.

Les items 150 et 151 passent sans discussion. Sur l'item \$4500 pour les Sauvages du Nouveau-Brunswick,

L'HON. M. MITCHELL demande au ministre de l'Intérieur s'il peut donner le nombre relatif des sauvages dans Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Il lui paraît y avoir un grand nombre de Sauvages dans le Nouveau-Brunswick, et cette somme n'est pas suffisante pour rencontrer leurs besoins.

L'HON. M. LAIRD dit qu'il n'a pas devant lui les statistiques demandées. L'année dernière le gouvernement a augmenté le vote pour les Sauvages de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et comme ils n'augmentent pas rapidement en nombre, cet estimé, peut être considéré juste à présent. Il croit qu'il y a un plus grand nombre de Sauvages dans la Nouvelle-Ecosse que dans le Nouveau-Brunswick, mais dans cette dernière province une grande

partie de l'argent qui devait aller aux Sauvages avait été prodigué à deux officiers. Il songe à réduire leurs salaires, et donner plus de l'appropriation aux Sauvages.

L'HON. M. MITCHELL met en doute l'exactitude des informations de l'hon. membre. En ce qui regarde les deux officiers, l'hon. membre est entièrement mal informé. Ils remplissent leur devoir très-efficacement. Il (M. MITCHELL) croit qu'il n'y a pas eu une attention suffisante de donnée à ces personnes infortunées, et son but en se levant maintenant est de demander au ministre de l'Intérieur d'augmenter l'appropriation, afin d'adoucir la détresse qui a prévalu cet hiver. Ce serait beaucoup mieux pour l'hon. membre de donner son attention au soulagement de ces Sauvages infortunés, que d'attaquer une administration passée.

L'HON. M. LAIRD dit que dans certaines parties de la province les Sauvages ont des fonds pour eux-mêmes, ils ont des terres à bois de charpente et en tirent des revenus. Ce n'est pas le cas pour la Nouvelle-Ecosse, où les Sauvages n'ont ni argent ni terres, et sous ce rapport, ne sont pas aussi favorablement situés que ceux du Nouveau-Brunswick. L'hon. membre est correct en disant que la misère a sévi au milieu d'eux, en conséquence, cet hiver, de la grande épaisseur de neige, mais c'est une année exceptionnelle.

L'HON. M. MITCHELL n'est pas prêt à l'affirmer positivement, mais il croit que les fonds provenant de la vente des terres des Sauvages du Nouveau-Brunswick, sont allés dans le trésor public, et que c'est à même ces fonds que le montant voté sera payé. Cet hiver est sans aucun doute bien dure, il espère que le gouvernement viendra en aide aux Sauvages qui meurent de faim et de froid.

L'HON. M. LAIRD dit, le fonds des sauvages n'est pas allé dans le trésor public, mais a été gardé pour leur bénéfice propre. En ce qui a trait à la détresse parmi les Sauvages du Nouveau-Brunswick, elle ne s'étend pas généralement et comme il y a encore une partie de l'appropriation de l'année dernière en mains, il ne voit pas la nécessité d'augmenter le vote cette année.

L'HON. M. MITCHELL dit ce qu'il prétend c'est que malgré que les Sau-